

# Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie

Numéro Vol I (2004)  
Vol I

---

Marc Ouimet.

## **Oh, Canada ! La baisse de la criminalité au Canada et aux Etats- Unis entre 1991 et 2002**

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Marc Ouimet., « Oh, Canada ! La baisse de la criminalité au Canada et aux Etats-Unis entre 1991 et 2002 », *Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie* [En ligne], Vol I | 2004, mis en ligne le 14 novembre 2009. URL : <http://champpenal.revues.org/11>  
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Association Champ pénal / Penal field  
<http://champpenal.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://champpenal.revues.org/11>

Document généré automatiquement le 15 novembre 2009.

© Champ pénal

Marc Ouimet.

## Oh, Canada ! La baisse de la criminalité au Canada et aux États-Unis entre 1991 et 2002

- 1 Dans le long métrage « Bowling for Columbine » paru en 2002, Michael Moore explore dans un chapitre intitulé « Oh, Canada ! »<sup>1</sup> les différences culturelles des canadiens et américains pour rendre compte d'un taux d'homicide très différent dans les deux pays. Il se rend rapidement compte que les canadiens anglais et américains se ressemblent beaucoup ; ils mangent dans les mêmes chaînes de restaurants, écoutent les mêmes films, jouent aux mêmes jeux vidéos. Il trouve plus de similarités que de différences. Toutefois, il observe que la culture entourant la possession d'armes à feu est très différente : les américains considèrent les armes comme des moyens de protection, alors que les canadiens possèdent des armes pour chasser. La culture de la peur semble caractériser les américains. L'autre série de facteurs exploré est celui du filet de protection sociale des individus, avec une orientation beaucoup plus socialisante au Canada, réduisant du même coup le niveau de pauvreté des moins nantis. Un aspect non abordé par Moore est celui de la baisse de la criminalité qui est observable dans les deux pays depuis une décennie.
- 2 La criminalité au Canada et aux États-Unis a connu une hausse importante durant les décennies 1960 et 1970. Cette augmentation continue a suscité chez les intellectuels un scepticisme face à la validité des statistiques criminelles, préférant voir dans les hausses une amélioration de l'appareil d'enregistrement des infractions. En fait, Hagan (1991) pense que même si une partie de la hausse s'explique par des pratiques d'enregistrement plus systématiques et une attention plus soutenue de la police face à la petite délinquance, il n'en demeure pas moins que le vol et la violence ont réellement augmenté durant cette période. À partir du tournant des années 1980, le taux de criminalité pour certains crimes s'est stabilisé au Canada, alors que la violence a continué à augmenter. Les années 1990 sont porteuses de changement : la plupart des types de crimes diminuent de manière importante au Canada et aux États-Unis.
- 3 Dans *The Crime Drop in America* (Blumstein, Wallman, 2000), des experts examinent la question de la baisse de la criminalité aux États-Unis qui s'observe tant pour les statistiques policières que pour les données issues des sondages de victimation (Rennison, 2000). Butts et Travis (2002) indiquent que le taux de victimation global en 2000 est le plus bas depuis la création du sondage national en 1973. Rappelons ici que personne n'avait anticipé l'ampleur de la baisse. Notre incapacité collective à prévoir, même à court terme, l'évolution de la criminalité montre que les théories macro-sociologiques en expliquant ses mouvements sont encore à développer. La réalité de la baisse a été découverte et établie récemment. Si la baisse est établie aux États-Unis, il n'en va pas de même ailleurs. Par exemple, l'éminent criminologue Chaiken (2000, 1), s'inspirant d'une publication de *Statistique Canada*, indique que la criminalité dans ce pays est stable (ou bien Chaiken est de mauvaise foi, ou bien il a examiné trop rapidement les données). Or, et c'est le cœur du débat, si seuls les États-Unis connaissent une baisse, alors il est plausible que leurs politiques pénales particulières en expliquent le mouvement. Si toutefois le crime baisse ailleurs, dans des pays qui n'ont pas adopté les politiques pénales des Américains, les tendances de la criminalité devraient être expliquées par d'autres facteurs.
- 4 Comme mentionné *supra*, la criminalité au Canada a diminué de manière importante, comme dans d'autres pays. Par exemple, en Allemagne, le taux global de criminalité a baissé de 7,8% entre 1993 et 1999 (PKS Berichtsjahr, 2001). En Angleterre, le nombre total de crimes

enregistrés par le *British Crime Survey* (enquête de victimation) a diminué de 15,6% entre 1993 et 1999 (Povey, 2001). Toutefois, il n'apparaît pas y avoir un mouvement généralisé de baisse dans les pays Européens (Pfeiffer, 1998; Aebi et al., 2000).

- 5 Dans la présente étude, les tendances à long terme de l'homicide entre les États-Unis et le Canada sont établies de manière à établir un parallélisme entre les deux pays. D'autre part, une analyse comparative détaillée est menée de manière à établir précisément les similitudes et les différences entre les deux pays. Enfin, sont examinés les facteurs qui permettent de rendre compte des tendances récentes.

## Les deux pays

- 6 Le Canada et les États-Unis ont de nombreux points communs. Tout d'abord, plus de 90% de la population canadienne vit à moins de 150 kilomètres de la frontière américaine. D'autre part, leur histoire de colonisation se ressemble même si le Canada a retenu plus d'influences continentales que les États-Unis (Lipset, 1990). Par ailleurs, les deux pays ont été et sont toujours des terres d'immigration provenant de divers continents. Peut-être encore plus important est le fait que la culture populaire des résidents des deux pays est pratiquement indifférenciable, mis à part bien sûr celle des Québécois. Avec la globalisation de l'économie et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA, qui vise à éliminer les barrières commerciales entre le Canada et les États-Unis), les échanges commerciaux entre les deux pays ont rapidement crû durant la dernière décennie. Le Canada est de loin le principal partenaire commercial des États-Unis (et vice versa), tant sur le plan des importations que des exportations. Par exemple, les échanges commerciaux des États-Unis avec le Canada se chiffrent à 434 milliards de dollars en 1999, comparativement à 248 milliards entre les États-Unis et le Japon, 252 milliards avec l'Angleterre et 238 milliards avec le Mexique ([www.canadianembassy.org](http://www.canadianembassy.org)). Ceci dit, malgré ces ressemblances, des différences existent entre les deux pays. Le Canada est une société plus égalitaire avec une plus grande redistribution du revenu entre ses citoyens. L'accès universel à l'éducation et aux soins de santé est assuré au Canada mais pas aux États-Unis. Il existe aussi des différences moins visibles comme celles des valeurs personnelles; Lipset (1990) indique que les Canadiens sont plus tolérants que les Américains, particulièrement sur les questions de religion et d'orientation sexuelle.
- 7 En termes d'incidence de la criminalité, des différences et des similitudes existent entre les deux pays. Mayhew et van Dijk (1997), qui ont mené une enquête internationale de victimation, ont trouvé qu'en 1995 le taux global était de 24,2% pour les Américains et 25,2% pour les Canadiens. La prévalence de plusieurs formes de crimes est comparable même pour un crime comme le vol qualifié (1,3% pour les Américains et 1,2% pour les Canadiens). Deux facteurs cependant différencient la criminalité des deux pays : une plus grande létalité des conflits personnels grâce à une plus grande disponibilité des armes à feu aux États-Unis (Zimring et Hawkins, 1997), de même qu'une criminalité très importante dans les grandes villes américaines (Ouimet, 1999).
- 8 Afin de pouvoir comparer l'évolution générale de la criminalité entre les deux pays, les tendances à long terme du taux d'homicide sont examinées. Le choix de ce type de crime comporte plusieurs raisons : a) les données sont disponibles sur longue période, b) l'homicide est un crime relativement bien mesuré, c) sa définition change peu dans le temps et l'espace et d) l'homicide est un indicateur de la fréquence de crimes moins sérieux. En effet, l'homicide apparaît souvent dans le contexte de la commission d'un autre acte criminel; plus il y a de vols qualifiés, de voies de faits ou d'agressions sexuelles, plus il a d'homicides. La figure 1 illustre l'évolution du taux d'homicide au Canada (ligne en gras) et aux États-Unis (ligne mince) de 1901 à 2002<sup>2</sup>.

### Figure 1 : Tendances du taux d'homicide par 100,000 habitants au Canada et aux États-Unis de 1901 à 2002

- 9 Les courbes de la figure 1 montrent que le taux d'homicide est entre trois et quatre fois supérieur aux États-Unis qu'au Canada sur l'ensemble de la période. Toutefois, il existe un parallélisme important entre les deux courbes. Pour les deux pays, l'homicide a augmenté régulièrement entre le début du siècle et le début des années 1930, période de la grande dépression économique. Ensuite, le taux d'homicide a diminué rapidement durant les années 1930 et 1940 pour atteindre un creux au début des années 1950. La période 1965-1975 a vu une explosion de la violence homicide. Les années 1980 montrent une certaine stabilité des taux. Finalement, les années 1990 montrent une baisse de l'homicide au Canada et aux États-Unis.
- 10 Le résultat le plus intéressant est que les deux courbes sont parallèles. En fait, le ratio entre les deux taux d'homicide est de 3,6 sur la période 1962-2002 et se révèle non-significatif sur un test de tendance<sup>3</sup>. Cette donnée permet de rejeter l'hypothèse d'une convergence de l'homicide entre le Canada et les États-Unis au cours des quatre dernières décennies, hypothèse formulée par Lenton (1989) et correctement rejetée par Hagan (1991). Le parallélisme entre la violence homicide des deux pays peut être interprété dans le sens où les forces derrière ces tendances sont générales et diffuses, c'est-à-dire qu'elles ne seraient pas dues à des facteurs spécifiques propres à chaque nation.

### Les explications de la baisse de la criminalité aux États-Unis

- 11 Depuis que la baisse de la criminalité est reconnue, plusieurs recherches ont porté sur les explications possibles du phénomène. Dans un ouvrage important, Blumstein et Wallman (2000) demandèrent à des experts d'examiner la pertinence de plusieurs hypothèses. Trois grandes explications apparaissent plus importantes que les autres, à savoir l'hypothèse démographique, l'impact des politiques et pratiques d'incarcération et le durcissement des pratiques policières.
- 12 L'approche démographique consiste à mettre en relation les variations de la structure d'âge de la population et celles de la criminalité (Cusson, 1990; Ouimet et Blais, 2002). En pratique, on cherche à expliquer une baisse de la criminalité comme conséquence d'une chute du nombre des adolescents et jeunes adultes, groupes qui constituent la majorité des auteurs d'infractions. Pour Steffensmeier et Harer (1999), seule une petite partie de la baisse de la criminalité durant les années « Clinton » s'explique par l'effet démographique. Il y a un scepticisme face à cette hypothèse car l'impact de la baisse du nombre de jeunes sur la criminalité était attendu durant les années 1980 (puisque le nombre d'adolescents a atteint un sommet autour de 1980 et a diminué par la suite). Il y a donc eu un écart entre la cause et l'effet, qui peut être expliqué par un effet de cohorte, celle des personnes nées autour de 1960 qui ont intégré le monde des adultes au début des années 1980, période de crise économique, de gel de l'embauche. Cette cohorte, la plus nombreuse de l'histoire américaine, ne s'est pas intégrée socialement aussi rapidement que les précédentes ou la suivante, ce qui a eu pour effet l'augmentation de la délinquance et de la toxicomanie parmi ses membres. Les carrières criminelles se seraient alors allongées, ce qui expliquerait que l'effet démographique a pris plus de temps que prévu à se matérialiser.
- 13 Le rôle des politiques et pratiques d'incarcération dans la baisse de la criminalité a été examiné par Spelman (2000). À l'aide de calculs sophistiqués, il estime que la relation entre l'incarcération et le crime se conforme à une mesure d'élasticité de -0,4 ; c'est-à-dire qu'une hausse de 1% de l'incarcération est associée à une baisse de 0,4% ou 4/1000 de la criminalité. Pour Spelman, environ le quart de la baisse de la criminalité des années 1990 aux États-Unis s'expliquerait par la hausse de l'incarcération. Mais tous les chercheurs ne partagent pas ce

point de vue. Une étude du *Justice Policy Institute* (2000) montre que l'État du Texas a vu augmenter sa population carcérale durant les années 1990 jusqu'à atteindre 1035 personnes pour 100 000 habitants, alors que la baisse de sa criminalité n'a été que de 5%, ce qui est nettement inférieur par rapport à la Californie (-25%) ou à New York (-21%). Il est inquiétant de voir que le taux d'incarcération aux États-Unis a continué d'augmenter entre 1995 et 2001 malgré les baisses de la criminalité. Toutefois, de 2000 à 2001, la hausse de l'incarcération n'a été que de 1,1%, ce qui constitue la plus faible hausse depuis 1972. En fait, le taux d'incarcération semble vouloir plafonner avec 1 965 465 adultes détenus dans les prisons américaines en juin 2001 (Beck, Karberg, Harrison, 2002).

14 En marge de cette étude, nous avons mené des analyses particulières sur les rapports entre l'évolution du taux d'incarcération et du taux d'homicide dans 48 États américains entre 1993 et 1999 selon le modèle de Ouimet et Tremblay (1996). La corrélation du pourcentage de changement 1993-1999 entre l'homicide et l'incarcération est de ,085 (n.s.). En d'autres termes, les tendances en matière d'incarcération des États pour la période 1993-1999 n'ont aucun rapport avec les tendances du taux d'homicide. Toutefois, l'erreur de la corrélation entre le taux d'homicide et le taux d'incarcération en 1993 est un puissant prédicteur de l'évolution ultérieure du taux d'incarcération ( $r = 0,768$ ,  $P < .01$ ), ce qui suggère la présence d'un processus auto-régulateur déjà vérifié pour des périodes antérieures (Ouimet, Tremblay, 1996). Ce processus indique que les États moins punitifs à un moment T ont vu leur taux d'incarcération augmenter rapidement lors des années ultérieures, alors que les États moins punitifs ont connu une faible hausse de leur stock carcéral.<sup>4</sup> Par exemple, l'État du Delaware qui avait en 1993 un taux d'incarcération de 394/100 000 (bien plus élevé que le taux prévu de 226) a vu son taux d'incarcération augmenter « seulement » de 8,8% durant la période 1993-1998, alors que l'État de la Virginie Occidentale qui avait un taux d'incarcération de 98/100 000 en 1993 (beaucoup plus faible que prévu) a pratiquement doublé sa population carcérale entre 1993 et 1998. Ouimet et Tremblay (1996) offrent une interprétation politique pour expliquer l'évolution du taux d'incarcération des États américains.

15 Un troisième facteur d'explication de la baisse de la criminalité concerne les activités policières. Eck et Maguire (2000) examinent l'impact possible des changements apportés aux organisations policières sur les tendances de la criminalité. Leur examen ne permet pas de conclure à un impact causal de la police sur la baisse du crime. Le premier problème d'interprétation que relèvent Eck et Maguire est celui de l'ordre temporel. En fait, plusieurs villes ont vu leur criminalité baisser avant que les policiers aient adopté de nouvelles stratégies répressives, une politique de tolérance zéro face aux délits mineurs (uriner en public, mendicité, consommation d'alcool dans la rue ou dans les parcs) ou bien aient développé les systèmes cartographiques de style Compstat (le système Compstat a été développé par le NYPD durant les années 90 pour lutter contre les « hots spots » du crime d'une manière rapide et intensive). Le second problème est la constatation des baisses de la criminalité dans des villes qui n'ont rien modifié en matière de police durant les années 1990. Butts et Travis (2002) montrent que la criminalité violente a baissé dans les huit plus grandes villes du pays entre 1994 et 2000, comme San Diego ou San Francisco qui se sont plutôt modelées sur l'approche de la police communautaire (Harcourt, 2001). En somme, Eck et Maguire (2000) pensent qu'il n'y a pas lieu d'établir un lien de cause à effet entre des changements apportés au plan des organisations ou des pratiques policières et la baisse de la criminalité aux États-Unis durant les années 1990. De plus, pour Harcourt (2001), le harcèlement par les policiers des itinérants, prostituées, *squeegees* (i.e. nettoyeurs de pare-brise) et autres déviants est injustifiable au plan éthique.

16 D'autres explications ont été lancées pour rendre compte de la baisse. Rosenfeld (2000) donne un certain crédit aux hypothèses de l'incarcération et de la démographie, mais indique qu'il faut aussi considérer des facteurs culturels. Il indique la présence de changements de la

population au plan des valeurs qui se situe dans la lignée du *processus de civilisation* décrit par Elias (1939). Dans cette perspective, il est possible de penser que la population devient de plus en plus sensible et intolérante face aux actes de violence, notamment de violence conjugale ou d'abus sexuel, ce qui contribue à les faire diminuer. Dans un autre ordre d'idées, Holloway (1999) présente une explication, développée auparavant par Levitt et Donohue, qui indique que la hausse des avortements de la fin des années 1970 et 1980 est maintenant suivie d'une baisse de la délinquance (puisque selon eux, les enfants qui ne sont pas nés avaient des risques de délinquance élevés). Ces auteurs ne considèrent pas le fait que les familles monoparentales ont aussi gagné de l'importance à la même période, ce qui aurait dû compenser l'effet de l'avortement. Une autre explication proposée par Felson (1998) indique que la baisse de l'utilisation de l'argent liquide a contribué à une baisse des vols qualifiés, baisse qui devrait entraîner celle des homicides et d'autres crimes. Toutefois, il n'est pas clair en quoi l'abandon progressif de l'utilisation de l'argent liquide peut avoir contribué à une baisse des autres formes de crimes, comme notamment les vols de véhicules ou les cambriolages.

17 Plutôt que de chercher à expliquer le phénomène de la baisse de la criminalité dans son ensemble, certains auteurs préfèrent examiner les facteurs de la baisse observée dans une ville particulière, voire la baisse dans une ville pour un crime particulier. Monkkonen (2001) étudie l'évolution de l'homicide à New York entre 1900 et 2000. Il montre d'abord que le taux d'homicide à New York a été longtemps inférieur au taux national (1900-1958) malgré tous les maux qui ont affligé cette ville durant la première moitié du siècle. Toutefois, le taux d'homicide se situait entre 20 et 30/100 000 habitants pour la période 1970-1990, soit trois fois plus que la moyenne nationale. L'extraordinaire baisse de l'homicide à New York avérée entre 1990 et 2000 ramène son taux au niveau national, comme cinquante ans auparavant. Monkkonen indique que l'épidémie d'homicides à New York s'explique essentiellement par les jeunes, les drogues et les armes à feu. Karmen (2000) dresse un portrait détaillé de la criminalité de New York durant les années 1990 et propose plusieurs explications pour la baisse, dont l'une basée sur l'étude de la mortalité dans la ville pour causes diverses. En 1995, des centaines de criminels furent tués par d'autres criminels, 2 590 personnes sont décédées des suites du SIDA, 1 510 par overdoses et un millier de criminels furent retournés dans leur pays d'origine. Ces disparitions ajoutées au départ volontaire de nombreux criminels excédés par l'insistance et le harcèlement policier, ou incapables d'assumer la hausse vertigineuse des loyers et du coût de la vie, seraient les causes essentielles de la baisse de l'homicide. L'explication plus générale de Karmen est qu'une série de facteurs ont tous, durant les années 1990, poussé dans la même direction.

18 Les auteurs ayant examiné les facteurs de la baisse aux États-Unis se sont pour la plupart concentrés sur le seul crime d'homicide. Or, le fait de se limiter à une forme de violence, en excluant des crimes comme l'agression sexuelle ou moins sérieux comme le vol de véhicule ou le cambriolage, enferme les chercheurs dans un univers d'analyse trop restreint, ce qui procure à certaines variables (armes à feu, drogues) un rôle exagéré.

## **L'examen des taux de criminalité dans les régions canadiennes et américaines**

19 Pour établir en détail les chiffres de la baisse, nous avons regroupé les provinces et états en régions. Au Canada, nous avons regroupé les provinces en quatre régions, soit les Maritimes, le Canada central et l'Ouest. Les états américains furent regroupés en six régions, soit le New England, le Middle Atlantic, le South, le Midwest, le Southwest et le West.<sup>5</sup> Quatre types de crimes bien définis sont sélectionnés pour l'analyse, soit l'homicide, les vols qualifiés, les cambriolages et les vols de véhicules à moteur. Ce qui nous intéresse ici est de comparer l'évolution de ces infractions pour les différentes régions. Nous n'avons pas inclus des crimes comme les voies de faits ou les agressions sexuelles puisque les données policières les

concernant sont beaucoup moins fiables. Les données canadiennes de cette étude proviennent des publications de *Statistique Canada*, en particulier des bulletins et rapports du Centre Canadien de la Statistique Juridique. Les données américaines furent extraites du site Internet du *Bureau of Justice Statistics (National Institute of Justice)*. Le tableau 1 présente les données sur le crime pour le Canada et les États-Unis pour les années 1991 et 2001.

**Tableau 1 : Taux pour 100,000 habitants d'une sélection de crimes pour les régions canadiennes et américaines en 1991 et 2001**

- 20 Le tableau 1 montre une baisse pour la quasi-totalité des taux de criminalité dans les régions canadiennes et aux États-Unis (seules les infractions de vols de véhicules au Canada et de vols qualifiés dans les Maritimes ne sont pas en baisse). Pour l'homicide, les baisses varient de -32% à -60%. Les données présentées montrent que les États-Unis ont connu un phénomène analogue pour les différents types de crimes. Globalement, les baisses de la criminalité pour les deux pays sont comparables sur la période 1991-2001. Une telle similitude des tendances pour différentes formes de crimes, pour différentes régions d'un même pays et pour deux pays différents favorise le recours à des explications générales pour rendre compte des baisses. En effet, ce ne sont pas des facteurs spécifiques à un crime ou à une région qui expliqueraient la baisse, mais bien des influences qui jouent en même temps sur l'ensemble des populations vivant en Amérique du Nord.

## Explications de la baisse du crime

- 21 Plusieurs facteurs peuvent expliquer la baisse de la criminalité au Canada durant les années 1990. Ils sont ici regroupés en facteurs endogènes et exogènes. Les facteurs endogènes caractérisent les variables qui proviennent du système de justice, soit les variables sur lesquelles les organisations chargées de lutter contre le crime ont un certain contrôle. Les variables exogènes sont celles qui se situent en dehors des champs d'application du système de justice pénale.
- 22 *Facteurs endogènes* : Au Canada durant les années 1990, il n'y a pas eu de signes de durcissement des agences du système de justice. En fait, la crise fiscale à laquelle la plupart des gouvernements locaux, provinciaux ou fédéral ont fait face a eu pour effet de limiter les dépenses des différents secteurs de la justice. La réduction de la dette a été un objectif primordial pour plusieurs gouvernements durant la première moitié des années 1990. Des données de *Statistique Canada* permettent d'illustrer ce phénomène : les dépenses liées à la justice au Canada pour 1992-1993 et 1996-1997 ont peu changé pour les différents secteurs (5,72 milliards de \$ vs 5,86 milliards pour la police, 867 millions de \$ vs 857 millions pour les tribunaux criminels, 1,88 milliard de \$ vs 1,97 milliard pour les services correctionnels adultes). En fait, les dépenses consacrées aux différents secteurs de la justice furent pour la période étudiée en deçà de l'inflation. Le tableau 2 présente les données relatives à d'autres variables endogènes pour le Canada et les États-Unis en 1991 et 2001 ([www.fedstats.org](http://www.fedstats.org) et [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)).
- 23 **Tableau 2 : Variables explicatives pour les États-Unis et le Canada en 1991 et 2001** Les données du tableau 2 montrent que pour le Canada, le nombre de policiers par 1000 habitants et le taux d'incarcération ont diminué entre 1991 et 2001, soit respectivement de -9% et -7%. Aux États-Unis, c'est le contraire. Le taux d'encadrement policier a augmenté de 10%, le taux d'incarcération de 42% et le taux de supervision communautaire de 24%. Il y a actuellement plus de 6,5 millions de personnes aux États-Unis sous une forme ou l'autre de supervision correctionnelle, soit 2,3% de la population. Un aspect contributif important de la hausse des clientèles correctionnelles aux États-Unis durant les années 90 est certainement la guerre contre la drogue (Blumstein et Beck, 1999) qui ne s'est pas matérialisée au Canada.

- 24 Un examen détaillé des statistiques judiciaires au Canada montre que le début des années 1990, a connu une augmentation du nombre de personnes condamnées pour une infraction criminelle et des personnes condamnées à purger une peine d’incarcération. Or, les organisations correctionnelles ont dû trouver des moyens pour accepter cette demande accrue sans pour autant augmenter le nombre moyen de personnes hébergées. Au Québec, par exemple, la durée minimale du temps à purger en détention pour les détenus non violents est passé au 1/6<sup>e</sup> de la sentence (Corbo, 2001)<sup>6</sup>. Les tribunaux ont aussi utilisé de nouveaux moyens, en imposant une nouvelle forme d’incarcération, soit *la peine de prison à servir dans la communauté* (Projet de loi C-41, 1996).
- 25 *Facteurs exogènes* : deux grands facteurs exogènes, ou forces sociales, ont pu contribuer à la baisse de la criminalité durant les années 1990, la démographie et la prospérité économique. Au Canada, le baby-boom a été plus important que dans n’importe quel autre pays industrialisé. 1962 est pour le Canada, l’année qui a compté le plus de naissances (Foote, 2000). Le nombre de naissances a atteint un sommet autour de 1962, pour redescendre à un niveau relativement bas en 1972 et rester pratiquement constant ensuite. Les membres de la large cohorte du tournant des années 1960 sont devenus adultes au début des années 1980, lorsque la récession arriva. Le gel de l’embauche et le faible nombre de départs à la retraite ont eu pour effet de retarder l’intégration sociale de plusieurs membres de la cohorte la plus importante de l’histoire. Puisque l’emploi est un facteur décisif dans la décision d’abandonner le crime (Ouimet et LeBlanc, 1993) l’absence relative d’emplois aurait contribué à allonger les carrières criminelles. Ce n’est qu’avec les années 1990, lorsque la large cohorte aborda la trentaine que les perspectives d’emplois se sont améliorées. Pour bien apprécier l’impact démographique, il faut comprendre que la criminalité violente et sérieuse n’est pas uniquement l’apanage des adolescents et jeunes adultes, mais aussi des personnes plus âgées, notamment pour l’homicide, l’agression sexuelle ou la violence conjugale (Farrington, 1986; Ouimet et Blais, 2002). Ainsi, la baisse de la criminalité des années 1990 est compatible avec celle du nombre des adultes âgés entre 18 et 35 ans qui s’est matérialisée. D’ailleurs, les crimes contre la propriété - qui sont plutôt le fait de jeunes - ont plafonné durant les années 1980, plusieurs années avant les crimes contre la personne. Des données présentées au tableau 2 montrent que le nombre de personnes âgées entre 20 et 34 ans a diminué de 18% entre 1990 et 2001 tant au Canada qu’aux États-Unis.
- 26 Le second facteur exogène important est celui de l’économie. Le Canada a connu un taux de chômage élevé durant les années 1980, mais la situation s’est nettement améliorée au cours des années 1990. Les données du tableau 2 montrent que le taux de chômage a baissé d’environ 30% de 1991 à 2001. Des emplois sont maintenant disponibles dans la plupart des secteurs d’activités, y compris pour des jeunes peu diplômés. Outre l’amélioration importante des perspectives d’emplois à plein temps, une variété de secteurs ont embauché massivement des jeunes à temps partiel, ce qui a pour eux des vertus anti-criminogènes : ils occupent le temps et procurent de l’argent. Les perspectives d’emplois des jeunes d’aujourd’hui sont excellentes en raison du nombre important de départ à la retraite des membres de la première cohorte de baby-boomers. En somme, l’amélioration des perspectives d’emplois pour les jeunes expliquerait une partie de la baisse de la criminalité des années 1990 (Freeman, 2000).
- 27 Hormis les facteurs démographiques et économiques, d’autres facteurs sociaux peuvent avoir joué un rôle dans la baisse de la criminalité tant aux États-Unis qu’au Canada. L’un d’eux semble être l’augmentation de la proportion de jeunes adultes qui poursuivent des études post-secondaires. Les données du tableau 2 montrent que les américains et canadiens sont de plus en plus nombreux à terminer leurs études secondaires avant de poursuivre leurs études ou de rejoindre le marché du travail. Le tableau 2 montre aussi des statistiques relatives au revenu des ménages ; on peut voir que le nombre de familles vivant sous le seuil de pauvreté (qui est défini différemment dans les deux pays) a baissé de manière significative entre 1991 et 2001.

## Conclusion et discussion

- 28 L'américain Gary Lafree a récemment écrit : *The United States in the 1990s has experienced the greatest sustained decline in violent crimes since World War II* (1999). L'analyse des facteurs entourant cette baisse dans deux pays présentant bien des similitudes nous force à constater que seules des influences générales peuvent expliquer la baisse. Par exemple, la hausse de l'incarcération n'apparaît pas comme une cause probable de la baisse de la criminalité aux États-Unis dans la mesure où une baisse comparable est observable au Canada sans que le taux d'incarcération ait varié. Il en va de même pour les questions policières, tant en termes de nombres de policiers ou de politiques de tolérance zéro (qui ne se sont pas matérialisées au Canada). Toutefois, il est possible que des modifications plus subtiles apportées aux organisations policières des deux pays aient contribué à la baisse généralisée (i.e. meilleure utilisation des bases de données, formation policière, cartographie criminelle, ADN...).
- 29 Outre les principaux facteurs invoqués ici pour expliquer la baisse, notamment la démographie et l'économie, il est possible que des changements plus difficiles à saisir et à établir pour les chercheurs aient opéré, comme un changement dans les valeurs collectives. Il y a bien longtemps, Elias (1939) s'est intéressé au processus de changements de valeurs en Europe au Moyen-Age. Il montre comment la violence gratuite des nobles envers les paysans a graduellement été définie comme inacceptable. Elias indique que ce sont les changements dans la structure sociale qui amènent des changements dans les valeurs collectives. Dans cette logique, il appert que les victoires obtenues par les femmes dans nos sociétés au cours des trente dernières années ont permis de redéfinir nos valeurs collectives en ce qui concerne la violence conjugale et l'agression sexuelle.
- 30 La présente étude a montré que le taux d'homicide était relativement élevé au début du siècle, suggérant une violence relativement présente. Cette période d'industrialisation, d'exploitation de la main d'œuvre, de migrations internationales et intra-nationales (i.e. de la campagne à la ville) et de pauvreté généralisée n'était pas propice au bon fonctionnement de la famille et des institutions de contrôle social. Au milieu du siècle, un nouvel *ethos* s'est graduellement installé : la famille est devenue forte et les parents occupés par les nombreux enfants, les écoles prênaient une discipline stricte et le clergé était omniprésent. La révolution culturelle des années 1960 a permis à un nouvel *ethos* - ou *pathos* - de prendre place, dominé par la quête de la liberté et de l'expression personnelle (Wilson et Herrnstein, 1985 ; Freeman, 2000). Le taux de criminalité, mais aussi la consommation de drogues et d'alcool, les accidents de la route et les suicides ont augmenté. Depuis la fin des années 1980 et les années 1990, un nouvel *ethos* de modération a pris place, qui s'applique tant à l'usage d'alcool, de drogues et de tabac, qu'à la sexualité ou à d'autres comportements. Plusieurs comportements qui étaient vus comme normaux il y a peine vingt ans sont maintenant bannis. En d'autres termes, la récréation est terminée.
- 31 Décembre 2003
- 32 Cette recherche a été financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

---

### Bibliographie

AEBI M., BARCLAY G., JEHLE J., KILLIAS M., 2000, *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics: Key findings*, Conseil de l'Europe, ([www.europeansourcebook.org](http://www.europeansourcebook.org)).

ARCHER D., GARTNER R., 1984, *Violence et Crime in International Perspective*, New Haven, CT : Yale University Press.

BECK A., KARBERG J., HARRISON P., 2002, *Prison and Jail Inmates at Midyear 2001*, Bulletin, Bureau of Justice Statistics, Washington D.C.

- BLUMSTEIN A., BECK A., 1999, **Population Growth in U.S. Prisons, 1980-1996**, in TONRY M., PETERSILIA J. (Eds), *Prisons*, U.S. Department of Justice.
- BLUMSTEIN A., WALLMAN J., 2000, *The Crime Drop in America*, New York, Cambridge University Press.
- BUCKLEY K.A.H., 1963, *Historical Statistics of Canada*, K.A.H., Toronto, MacMillan.
- BUTTS J., TRAVIS J., 2002, *The Rise and Fall of American Youth Violence*, Washington D.C., The Urban Institute.
- Chaiken J. M., 2000, *Crunching Numbers : Crime and Incarceration at the End of the Millenium*, Journal, National Institute of Justice, January.
- Corbo C., 2001, *Pour rendre plus sécuritaire un risque nécessaire*, Rapport, ministère de la sécurité publique du Québec.
- Cusson M., 1990, *Croissance et décroissance du crime*, Paris, PUF.
- Eck J., Maguire E., 2000, Have changes in policing reduces violent crime ? An assessment of the evidence, in Blumstein A., Wallace J. (Eds), *The Crime Drop in America*, New York, Cambridge.
- Elias N., 1939, *The Civilizing Process*, New York, Blackwell (1994 edition).
- Farrington D., 1986, Age and crime, in Tonry M., Morris N. (Eds), *Crime et Justice*, volume 7, Chicago, University of Chicago Press.
- Felson M., 1998, *Crime in Every Day Life*, Second edition, Thousand Oaks, California, Pine Forge Press.
- Footo D., 2000, *Boom, Bust and Echo*, Second edition, Toronto, MacFarlane, Walter & Ross.
- Freeman R. B., 2000, Does the Booming Economy Help Explain the Drop in Crime, in U.S. Department of Justice, *Perspectives on Crime and Justice : 1999-2000 Lectures Series*.
- HAGAN J., 1991, *The Disreputables Pleasures : Crime and deviance in Canada*, Third edition, Toronto, McGraw-Hill.
- HARCOURT B., 2001, *Illusion of Order : The False Promise of Broken Windows Policing*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- HOLLOWAY M., 1999, **The aborted crime wave**, *Scientific American*, December.
- JUSTICE POLICY INSTITUTE, 2000, *Texas Tough ? : An Analysis of Incarceration and Crime Trends in the Lone Star State*, Washington, DC, Center on Juvenile and Criminal Justice.
- KARMEN A., 2000, *New York Murder Mystery : The True Story behind the Crime Crash of the 1990s*, New York, New York University Press.
- LaFree G., 1999, Declining violent crime rates in the 1990s : Predicting crime booms and busts, *Annual Review of Sociology*, 25, 145-168.
- Leach F.H., 1983, *Statistiques historiques du Canada*, Deuxième édition, Ottawa, Statistics Canada.
- Lenton R., 1989, Homicide in Canada and the USA : A critique of the Hagan thesis, *Canadian Journal of Sociology*, 14, 163-178.
- LIPSET S. M., 1990, *Continental Divide : The Values and Institutions in the United States and Canada*, New York, Routledge.
- MAYHEW P., VAN DIJK J.J.M., 1997, Criminal Victimization in eleven Industrialized Countries. Key findings from the 1996 International Crime Victims Survey, The Hague, Ministry of Justice, WODC.
- MONKKONEN E., 2001, *Murder in New York City*, Berkeley, Ca, University of California Press.
- OUMET M., 1999, Crime in Canada and the United States : A comparative analysis, *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 36, 3, 389-408.

- OUMET M., BLAIS É., 2002, L'impact de la démographie sur les tendances de la criminalité au Québec de 1962 à 1999, *Criminologie*, 35, 1, 5-24.
- OUMET M., LEBLANC M. (1993). Événements de vie et continuation de la carrière criminelle durant la jeunesse, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, Automne 1993.
- OUMET M., TREMBLAY P., 1996, A normative theory of the relationship between crime rates and imprisonment rates, *Journal of Research on Crime and Delinquency*, 33, 1, 109-125.
- PFEIFFER C., 1998, Trends in Juvenile violence in European Countries, Research Preview, Washington: National Institute of Justice.
- PKS Berichtsjahr, 2001, Police Crime Statistics – 2000, Federal Republic of Germany, Wiesbaden.
- POVEY, D., 2001, Recorded crime, England and Wales – 12 months to March 2001, Home Office Statistical Bulletins.
- RENNISON C. M., 2000, *Criminal victimization 1999*, National Crime Victimization Survey, Bureau of Justice Statistics.
- Rosenfeld R., 2000, Patterns in adult homicides : 1980-1995, in Blumstein A., Wallace J. (Eds), *The Crime Drop in America*, New York, Cambridge.
- SPELMAN W., 2000, The limited importance of prison expansion, in BLUMSTEIN A., WALLACE J. (Eds), *The Crime Drop in America*, New York, Cambridge.
- STEFFENSMEIER D., HARER M.D., 1999, Making sense of recent U.S. crime trends, 1980 to 1996/1998 : Age composition effects and other explanations, *Journal of Research on Crime and Delinquency*, 36, 3, 235-274.
- STATISTIQUE CANADA, 2000, *Education indicators in Canada*, Ref : 81-582-XIE.
- WILSON, J. Q., HERRNSTEIN R.J., 1985, *Crime and Human Nature*, New York, Simon and Schuster.
- ZIMRING F., HAWKINS G., 1997, *Crime Is Not the Problem: Lethal Violence in America*. Oxford University Press.

---

## Notes

- 1 Ce titre de chapitre du long métrage fait référence à l'hymne national du Canada intitulé « O Canada ».
- 2 Pour le Canada, les données 1901-1961 sont extraites de Buckley (1963) et de Leach (1983) et les données 1962-2000 proviennent de *Statistique Canada*. Les données américaines pour la période 1900-1959 proviennent de Archer et Gartner (1984), du *Sourcebook of Criminal Justice Statistics* pour les années 1960-1992 et du site Web du *Bureau of Justice Statistics* pour les années plus récentes.
- 3 Pour tester la présence d'une tendance dans le ratio, une régression simple a été menée avec la variable T comme variable indépendante et le ratio du taux d'homicide comme variable dépendante pour la période 1962-1999. L'équation est  $Y (\text{ratio}) = 3,669 - 0,0035 (T)$ , a un coefficient de variance expliquée de 1,2% et est non-significatif à 0,05.
- 4 L'erreur de prédiction non standardisé de l'équation :  $Y (\text{taux d'incarcération 1993}) = a + b (\text{taux d'homicide 1993})$  montre une corrélation de 0,408 avec le pourcentage de changement du taux d'incarcération pour la période 1993-1998.
- 5 **Maritimes** (2,4 millions d'habitants)= Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick ; Terre-Neuve ; **Central** (19M)= Québec, Ontario ; **Ouest** (9M) = Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique. **New England** (14M) = Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island, Vermont; **Middle Atlantic** (47M)= Delaware, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvania, D.C.; **South** (76M)= Alabama, Arkansas, Florida, Georgia, Kentucky, Louisiana, Mississippi, Missouri, North Carolina, South Carolina, Tennessee, Virginia, West Virginia; **Midwest** (59M)= Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Michigan, Minnesota,

Nebraska, North Dakota, Ohio, South Dakota, Wisconsin; **Southwest** (32M)= Arizona, New Mexico, Oklahoma, Texas ; **West** (57M)= Alaska, California, Colorado, Hawaii, Idaho, Montana, Nevada, Oregon, Utah, Washington, Wyoming.

6 Le projet de loi 147 passé en 1991 au Québec permettait au directeur d'une prison de libérer une personne incarcérée (i.e. supervision dans la communauté) qui a purgé le 1/6 de sa peine. Selon Corbo (2001), l'administration centrale des services correctionnels demandaient aux directeurs des prison de libérer 83% de leurs clients non violents entre le sixième et le tiers de leur sentence.

---

### ***Pour citer cet article***

Référence électronique

Marc Ouimet., « Oh, Canada ! La baisse de la criminalité au Canada et aux Etats-Unis entre 1991 et 2002 », *Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie* [En ligne], Vol I | 2004, mis en ligne le 14 novembre 2009. URL : <http://champpenal.revues.org/11>

---

**Marc Ouimet.**

Ph.D Professeur titulaire École de criminologie Université de Montréal

---

### ***Droits d'auteur***

© Champ pénal

---

### ***Résumé / Abstract***

Après des décennies d'augmentation constante de leur criminalité, le Canada et les États-Unis connaissent des baisses importantes depuis le début des années 1990. Plusieurs explications ont récemment fait surface aux États-Unis sur les facteurs pouvant rendre compte de cette baisse, dont une augmentation du nombre de policiers, l'application par les forces de l'ordre de méthodes plus répressives et l'augmentation importante du taux d'incarcération. Notre analyse des tendances de la criminalité entre 1991 et 2001 pour quatre types d'infractions indique que des baisses comparables de la criminalité sont observables au Canada sans que des changements notables en termes de répression policière ou d'incarcération soient notables. Ainsi, les explications démographiques, économiques et culturelles semblent plus aptes à rendre compte des baisses de la criminalité en Amérique du Nord.

**Mots clés :** Statistique, criminalité, Canada

## **Explaining the American and Canadian Crime Drop in the 1990's**

After decades of continuously increasing crime rates, Canada and the United States have now experienced their first prolonged period of decline in crime rates. Criminologists are just starting to look at the reasons that may explain such a reversal. In the U.S., many factors have been invoked to explain the trend, including increases in the number of police officers, more aggressive policing, and an increased use of incarceration. Although Canada's crime trends are similar to those found in the U.S., there has been little or no change in policing practices or incarceration trends. This paper suggests that the causes of the decline in crime rates lie elsewhere, namely, in demographic shifts, improved employment opportunities and changes in collective values. [Full Text](#)